

**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.**

RAPPORTS SEMESTRIELS

AU

30 JUIN 2007

NON AUDITÉS

COFI

Société anonyme

Capital social: USD 230.000.000,-- entièrement libéré

Siège Social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg

R.C.: Luxembourg B 9539

CHIFFRES CLES

Comptes Semestriels

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Fonds propres (y inclus le résultat)	268.915	259.376
Total du bilan	281.212	268.701
Total des immobilisations financières	220.390	232.207
Profit net	17.234	9.170

Comptes Semestriels Consolidés

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Profit net consolidé	19.431	15.156
Profit net consolidé, part du Groupe	19.337	14.744
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)	435.134	389.550
Intérêts minoritaires	1.241	7.543
Total du bilan consolidé	1.877.733	1.849.542

		30.06.2007	30.06.2006
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
dont, actions détenues par la société	n°	218.000	218.000
Valeur estimée par action ⁽¹⁾	USD	22,06	20,07
Bénéfice par action	USD	0,98	0,77

⁽¹⁾ La valeur estimée correspond au montant des Fonds Propres Consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation

SOMMAIRE

Organes de la Société	7
------------------------------------	----------

Rapports et comptes semestriels

□ <u>Rapport de gestion</u>	9
□ <u>Bilan et Compte de profits et pertes</u>	10
□ <u>Annexe légale aux comptes semestriels</u>	14

Organigramme du Groupe	19
-------------------------------------	-----------

Rapports et comptes semestriels consolidés

□ <u>Rapport de gestion consolidé</u>	21
□ <u>Bilan consolidé et Compte de profits et pertes consolidé</u>	22
□ <u>Tableau des flux de trésorerie consolidée</u>	25
□ <u>Variations dans les fonds propres consolidés</u>	26
□ <u>Annexe aux comptes semestriels consolidés</u>	27

Gouvernance	57
--------------------------	-----------

ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Président**

Frédéric Wagner

Vice-Président

Massimo Trabaldo Togna

Administrateurs

Jean Bodoni

Americo Bortuzzo

Robert Hoffmann

Jean Noël Lequeue

Bruno Panigadi

Umberto Trabaldo Togna

Secrétaire

Bruno Panigadi

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mazars

Luxembourg

REVISEUR INDEPENDANT DES COMPTES CONSOLIDES

Mazars

Luxembourg

COMPTES SEMESTRIELS 2007
NON AUDITES

**Rapport de gestion intérimaire
du Conseil d'Administration
au 30 juin 2007**

Messieurs les actionnaires,

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, le résultat non consolidé et non audité, présente un profit net de USD 17.233.964,88 (USD 9.169.846,69).

Le total des produits s'élève à USD 18.075.830,61 (USD 10.848.354,39), dont dividendes provenant d'entreprises liées USD 15.000.000,00 (USD 9.999.375,00) et autres produits USD 3.075.830,61 (USD 848.979,39). Les dividendes ne sont pas récurrents au second semestre.

Aucune correction de valeur matérielle sur les immobilisations financières n'a été effectuée dans la période sous revue.

Le total des Fonds Propres s'élève à USD 268.915.390,91 y inclus le résultat de la période (31.12.2006: USD 251.681.426,03 après paiement du dividende de USD 8,9 millions).

Les engagements hors bilan comprennent USD 5,7 millions de garanties bancaires données pour le compte des sociétés du Groupe et USD 1,4 millions contractés mais pas encore appelés envers un fond d'investissement.

Parmi les "immobilisations financières", la part dans des entreprises liées a diminué d'environ USD 13 millions par rapport au 31 décembre 2006. A cette différence a fortement contribué le remboursement du capital social de la filiale Sonetto PTY. Ltd., Sydney, non plus appelée à financer les investissements australiens du Groupe.

La filiale Coparfin S.A., qui contrôle directement et indirectement Cassa Lombarda S.p.A., Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd., St. John's, représente toujours l'investissement le plus important du Groupe.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, Coparfin présente un profit net de USD 20.046.427,65 (USD 16.188.648,90).

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des Actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

La nouvelle charte de gouvernance de la Société, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration en juin 2007, est publiée sur le site internet.

La société présentera les comptes consolidés intérimaires au 30 juin 2007, selon les normes IFRS.

Luxembourg, le 9 août 2007

pour le Conseil d'Administration
Frédéric Wagner
Président

BILAN

	30.06.2007	31.12.2006
	USD	USD
ACTIF		
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT	1.670,11	3.340,23
C. ACTIF IMMOBILISE	220.389.660,21	233.113.036,80
III. Immobilisations financières	220.389.660,21	233.113.036,80
1. Parts dans des entreprises liées	207.599.136,72	220.626.689,03
3. Participations	6.415.314,85	6.417.024,25
4. Créances sur participations	2.454.978,34	2.418.558,46
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	3.650.765,06	3.650.765,06
6. Autres prêts	269.465,24	0,00
D. ACTIF CIRCULANT	60.798.287,96	30.500.297,91
II. Créances	90.161,37	65.575,24
4. Autres créances	90.161,37	65.575,24
a) <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	<i>90.161,37</i>	<i>65.575,24</i>
III. Valeurs mobilières	9.230.930,28	8.575.289,62
2. Actions propres ou parts propres	1.000.000,00	1.000.000,00
3. Autres valeurs mobilières	8.230.930,28	7.575.289,62
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	51.477.196,31	21.859.433,05
E. COMPTES DE REGULARISATION	21.958,68	0,00
TOTAL ACTIF	281.211.576,96	263.616.674,94

BILAN

	30.06.2007	31.12.2006
	USD	USD
PASSIF		
A. CAPITAUX PROPRES	268.915.390,91	260.583.326,03
I. Capital souscrit	230.000.000,00	230.000.000,00
IV Réserves	18.869.018,81	18.349.018,81
1. Réserve légale	1.320.000,00	800.000,00
2. Réserve pour actions propres	10.000.000,00	10.000.000,00
4. Autres réserves	7.549.018,81	7.549.018,81
V. Résultats reportés	2.812.407,22	1.933.762,52
VI. Résultat net	17.233.964,88	10.300.544,70
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.128.953,77	2.909.641,90
2. Provisions pour impôts	707.866,43	488.554,56
3. Autres provisions	2.421.087,34	2.421.087,34
C. DETTES	9.167.232,28	123.707,01
2. Dettes envers des établissements de crédit	5.960.771,43	3.278,15
a) <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	<i>5.960.771,43</i>	<i>3.278,15</i>
9. Autres dettes	3.206.460,85	120.428,86
a) <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	<i>3.206.460,85</i>	<i>120.428,86</i>
TOTAL PASSIF	281.211.576,96	263.616.674,94
ENGAGEMENTS HORS BILAN	7.072.951,64	7.649.850,37

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin	2007 USD	2006 USD
CHARGES		
2. b) Autres charges externes	361.579,42	1.484.167,53
3. Frais de personnel	204.597,88	0,00
a) Salaires et traitements	204.597,88	0,00
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	0,00	0,00
4. Corrections de valeur	1.670,12	1.670,12
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1.670,12	1.670,12
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	3.514,88	0,00
7. Intérêts et charges assimilées	57.512,57	61.424,61
a) sur des entreprises liées	45.455,48	39.068,49
b) autres intérêts et charges	12.057,09	22.356,12
10. Charges Exceptionnelles	38.143,27	0,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	174.847,59	131.245,44
13. Profit de la période	17.233.964,88	9.169.846,69
TOTAL DES CHARGES	18.075.830,61	10.848.354,39

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin	2007 USD	2006 USD
PRODUITS		
5. Produits de participations	15.000.000,00	9.999.375,00
a) provenant d'entreprises liées	15.000.000,00	9.999.375,00
b) autres produits de participations	0,00	0,00
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé	209.943,25	303.704,80
a) provenant d'entreprises liées	0,00	76.300,00
b) autres produits	209.943,25	227.404,80
7. Autres intérêts et produits assimilés	2.810.887,36	454.509,26
a) provenant d'entreprises liées	117.633,27	3.847,50
b) autres intérêts et produits assimilés	2.693.254,09	450.661,76
9. Produits exceptionnels	55.000,00	90.765,33
TOTAL DES PRODUITS	18.075.830,61	10.848.354,39

Annexe légale aux comptes arrêtés au 30 juin 2007

1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

Suivant les statuts, COFI a comme objet social *«la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»*

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Annexe légale aux comptes arrêtés au 30 juin 2007

2.2. Conversion de devises

La comptabilité est tenue en US Dollars (USD); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

2.3. Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux frais relatifs à l'augmentation de capital. Ils sont amortis linéairement sur cinq ans.

2.4. Valorisation

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

Les valeurs mobilières sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur boursière à la date de clôture du bilan.

3. ECHEANCIER DES CREANCES

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

4. ECHEANCIER DES DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

Annexe légale aux comptes arrêtés au 30 juin 2007

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en USD	30.06.2007	31.12.2006
Valeur d'acquisition au début de la période	247.366.128,62	244.180.673,11
Augmentations au coût d'acquisition	309.400,00	3.539.305,39
Diminutions au coût d'acquisition	(13.084.261,71)	(353.849,88)
Valeur d'acquisition à la fin de la période	234.591.266,91	247.366.128,62
Corrections de valeur au début de la période	(14.253.091,82)	(15.137.607,15)
Corrections de valeur de la période	(3.514,88)	(55.000,00)
Reprises de corrections de valeur de la période	55.000,00	939.515,33
Corrections de valeur à la fin de la période	(14.201.606,70)	(14.253.091,82)
Investissement net à la fin de la période	220.389.660,21	233.113.036,80

6. ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	% de détention	Total des capitaux propres *	Résultat intérimaire	Date de clôture
BUDDAHROCK PTY LTD	97,00%	AUD 14.766.505,00	AUD 247.355,00	30.06.2007
COPARFIN SA	100,00%	USD 216.639.919,53	USD 20.046.427,65	30.06.2007
DORFINA SA	100,00%	CHF 3.981.289,78	CHF (15.782,21)	30.06.2007
GLENBUDDAH PTY LTD	97,00%	AUD (2.522.267,00)	AUD 246.239,00	30.06.2007
HEPTAGON INV. LTD	27,62%	USD 3.940.956,00	USD 106.191,00	30.06.2007
IMM. NAMUR SABLON SA	45,50%	EUR 8.488.904,64	EUR (456.103,06)	30.06.2007
MILANO LUXURY CO. SPA	50,00%	EUR 5.071.736,00	EUR (39.118,00)	30.06.2007
QUINTIA SPA	100,00%	EUR 11.651.221,00	EUR (60.098,00)	30.06.2007
SHEPTON C. & S. LDA	60,00%	EUR 602.573,58	EUR 2.562,36	30.06.2007
SONETTO PTY LTD	100,00%	AUD 291.032,00	AUD 0,00	30.06.2007

* y inclus le résultat intérimaire de l'exercice

Annexe légale aux comptes arrêtés au 30 juin 2007

7. VALEURS MOBILIERES

en USD	30.06.2007	31.12.2006
Actions	1.876.033,97	1.828.824,94
Fonds d'investissements	5.524.739,81	4.916.308,18
Obligations	830.156,50	830.156,50
Actions propres *	1.000.000,00	1.000.000,00
TOTAL	9.230.930,28	8.575.289,62

* la Société détient 218.000 de ses propres actions.

8. CAPITAUX PROPRES

en USD	31.12.2006	affectation du bénéfice de l'exercice et dividende	variations	30.06.2007
Capital souscrit	230.000.000,00			230.000.000,00
Réserve légale	800.000,00	520.000,00		1.320.000,00
Réserve pour actions propres	10.000.000,00			10.000.000,00
Autres réserves	7.549.018,81			7.549.018,81
Résultats reportés	1.933.762,52	878.644,70		2.812.407,22
Bénéfice de l'exercice	10.300.544,70	(10.300.544,70)	17.233.964,88	17.233.964,88
TOTAL	260.583.326,03	(8.901.900,00)	17.233.964,88	268.915.390,91

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

9. PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice.

Annexe légale aux comptes arrêtés au 30 juin 2007

10. AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des charges pour prestations futures à des collaborateurs du Groupe.

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent USD 5,7 millions de garanties bancaires données pour le compte des sociétés du Groupe et USD 1,4 millions contractés mais pas encore appelés envers un fond d'investissement.

12. AUTRES CHARGES EXTERNES

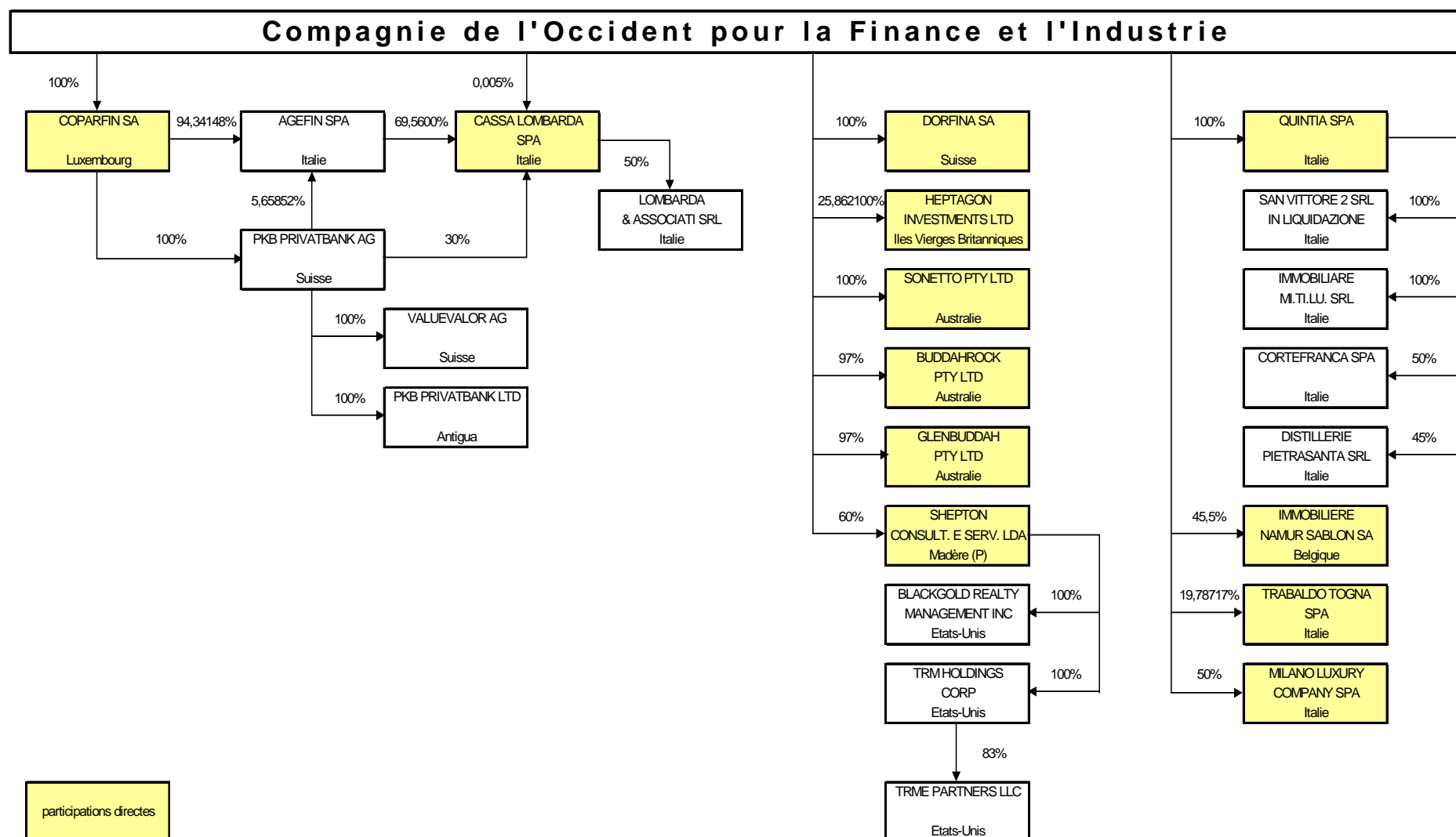
en USD	30.06.2007	30.06.2006
Dotations aux autres provisions	0,00	1.094.758,76
Droit de garde	7.392,27	4.334,47
Emoluments et jetons de présence	39.509,18	25.891,86
Frais de voyage et de représentation	10.293,89	4.215,39
Frais divers	18.054,92	19.845,26
Frais généraux d'administration	42.357,54	37.076,70
Honoraires pour conseils	182.312,22	69.208,49
Impôts divers	4.950,00	4.375,00
Pertes sur ventes actif circulant	0,00	144.711,72
Pertes sur ventes participations	56.709,40	79.749,88
TOTAL	361.579,42	1.484.167,53

13. PRODUITS EXCEPTIONNELS

en USD	30.06.2007	30.06.2006
Reprises corrections de valeur sur actif immobilisé	55.000,00	90.765,33
TOTAL	55.000,00	90.765,33

ORGANIGRAMME DU GROUPE au 30 JUIN 2007

Limité aux sociétés consolidées



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES 2007
NON AUDITES

<p style="text-align: center;">Rapport de gestion consolidé au 30 juin 2007</p>
--

Messieurs les Actionnaires,

Le Groupe a établi les comptes consolidés au 30 juin 2007 selon les principes d'évaluation et de comptabilisation des normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ainsi que permis par les Autorités boursières européennes, ce rapport abrégé n'a pas pour objectif de constituer un rapport complet des comptes intermédiaires en conformité avec la norme IAS 34.

Le profit net consolidé pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 s'élève à USD 19,4 millions (30.06.2006: USD 15,2 millions), dont la part du Groupe à USD 19,3 millions (30.06.2006: USD 14,7 millions).

Les fonds propres consolidés passent de USD 427,2 millions au 31 décembre 2006 à USD 436,4 millions au 30 juin 2007.

La part du Groupe passe de USD 425,9 millions au 31 décembre 2006 à USD 435,1 millions au 30 juin 2007.

Le total du bilan consolidé passe de USD 1.839 millions à USD 1.878 millions au 30 juin 2007 (30.06.2006: USD 1.850 millions).

Depuis plusieurs années, COFI détient 218.000 actions propres d'une valeur nominale de USD 11,50. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

Aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2007.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des Actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2007

pour le Conseil d'Administration
Frédéric Wagner
Président

BILAN CONSOLIDE

(en milliers de USD)

ACTIF	<i>notes</i>	30.06.2007	31.12.2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		22.873	32.188
Créances sur établissements de crédit	9	760.246	763.524
Créances sur la clientèle	10	732.249	718.851
Instruments financiers disponibles à la vente		32.290	31.178
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	11	151.085	122.017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	21.362	24.240
Participations mises en équivalence	4, 13	16.582	16.267
Immobilisations corporelles	5, 14	70.739	72.855
Immobilisations incorporelles	5, 14	8.312	8.999
Autres actifs		35.578	27.011
Comptes de régularisation		11.559	6.710
Ecarts d'acquisition	15	14.858	14.858
TOTAL DE L'ACTIF		1.877.733	1.838.698

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDE

(en milliers de USD)

PASSIF	<i>notes</i>	30.06.2007	31.12.2006
Dettes envers des établissements de crédit	16	43.030	33.759
Dettes envers la clientèle	17	1.286.444	1.291.279
Instruments financiers dérivés		33.563	7.714
Autres passifs		20.027	26.198
Comptes de régularisation		14.878	5.212
Provisions pour risques et charges	18	43.416	47.320
Fonds propres			
Capital souscrit	7, 8	227.493	227.493
Réserves		20.376	19.856
Réserves de consolidation		206.105	153.012
Ecart de conversion		(40.989)	(20.856)
Résultats reportés		2.812	1.934
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		19.337	44.493
Fonds propres du Groupe		435.134	425.932
Intérêts minoritaires			
- part dans les fonds propres		1.147	951
- part dans le résultat de l'exercice		94	333
Total Fonds propres		436.375	427.216
TOTAL DU PASSIF		1.877.733	1.838.698

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

(en milliers de USD)

du 1 ^{er} janvier au 30 juin	<i>notes</i>	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	20	34.365	24.760
Intérêts et charges assimilées	21	(16.153)	(10.341)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat	22	6.039	6.419
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23	(2)	(119)
Commissions perçues		41.062	40.395
Commissions versées		(6.907)	(7.413)
Autres produits d'exploitation	24	6.282	6.554
Autres charges d'exploitation	25	(2.106)	(2.169)
Produit net des activités ordinaires		62.580	58.086
Charges générales d'exploitation	26	(34.492)	(34.241)
Corrections de valeur sur les actifs incorporels et corporels	5, 14	(2.168)	(2.113)
Résultat brut d'exploitation		25.920	21.732
Coût du risque	27	(62)	(713)
Résultat d'exploitation		25.858	21.019
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	13	(71)	301
Résultat avant impôts		25.787	21.320
Impôts sur les bénéfices	28	(6.356)	(6.164)
Résultat net		19.431	15.156
dont intérêts minoritaires		94	412
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		19.337	14.744

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

(en milliers de USD)

du 1 ^{er} janvier au 30 juin	2007	2006
Résultat de l'exercice	19.431	15.156
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	7.233	5.107
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2.618	2.324
Variations nettes des provisions	(541)	2.686
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	(301)
(Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	(1.887)	203
Autres	7.103	195
Effet dus à l'application des divers taux de change	(60)	0
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3.898	85.903
(Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	36.205	(24.849)
(Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	4.944	168.782
(Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(20.077)	(22.258)
(Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(15.778)	(37.800)
Autres mouvements	(1.396)	2.028
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	30.562	106.166
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	14.081	(3.926)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	475	(5.617)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	45.118	96.623
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(64.964)	(7.158)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	27.129	0
Autres	7.621	0
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	14.904	89.465
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	709.285	656.876
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	32.188	16.166
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	675.200	618.634
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	1.897	22.076
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	724.189	746.341
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	22.873	11.446
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	701.316	734.895
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	14.904	89.465

VARIATIONS DANS LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de USD)

	capital	réserves	réserves consolidées	écart de conversion	résultats réportés	résultat de la période	fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
31 décembre 2005	227.493	19.436	135.210	(47.762)	958	27.315	362.650	7.773	370.423
affectation du résultat de l'exercice 2005		420	18.995		976	(20.391)	0		0
distribution de dividendes						(6.924)	(6.924)	(242)	(7.166)
31 décembre 2005, après affectation du résultat	227.493	19.856	154.205	(47.762)	1.934	0	355.726	7.531	363.257
variation nette du périmètre de consolidation			(65)				(65)		(65)
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			4.908				4.908		4.908
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(765)				(765)		(765)
autres variations							0	(400)	(400)
effet de la variation de taux de change			(18.407)	33.409			15.002		15.002
résultat de la période						14.744	14.744	412	15.156
30 juin 2006	227.493	19.856	139.876	(14.353)	1.934	14.744	389.550	7.543	397.093
31 décembre 2006	227.493	19.856	153.012	(20.856)	1.934	44.493	425.932	1.284	427.216
affectation du résultat de l'exercice 2006		520	43.095		878	(35.591)	8.902		8.902
distribution de dividendes						(8.902)	(8.902)		(8.902)
31 décembre 2006, après affectation du résultat	227.493	20.376	196.107	(20.856)	2.812	0	425.932	1.284	427.216
variation nette du périmètre de consolidation			(740)				(740)	(197)	(937)
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence							0		0
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			609				609		609
autres variations			2.696				2.696		2.696
effet de la variation de taux de change			7.433	(20.133)			(12.700)	60	(12.640)
résultat de la période						19.337	19.337	94	19.431
30 juin 2007	227.493	20.376	206.105	(40.989)	2.812	19.337	435.134	1.241	436.375

<p style="text-align: center;">ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES arrêtés au 30 juin 2007</p>
--

NOTE 1 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

Il est aussi renvoyé à la Note 31 relative aux informations sectorielles.

NOTE 2 APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 7, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41.

Les comptes consolidés sont présentés en US Dollars, ci-après USD.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

NOTE 3 METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des bilans de COFI et de l'ensemble de ses filiales. L'ensemble des sociétés consolidées arrêtent leurs comptes soit au 30 juin, soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

Ne sont toutefois reprises que les sociétés qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes:

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

3.1 Consolidation par intégration globale

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient pas de participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

3.2 Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50 % du capital ou des droits de vote, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

3.3 Conversion des comptes en devises étrangères

La conversion des comptes des sociétés dont la monnaie du capital est différente de l'USD sont convertis au taux de change de clôture. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'année.

Les écarts tant sur les comptes de bilan que sur le résultat, résultant de l'évolution des cours des devises autres que l'USD sont repris pour la part Groupe en réserves consolidées, et pour les minoritaires sous la rubrique Intérêts minoritaires.

3.4 Elimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

3.5 Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecart d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

NOTE 4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**NOTE 4.1 Sociétés consolidées par intégration globale**

Participation du Groupe en %	30.06.2007	31.12.2006
Agefin SpA, Milan	100,00	100,00
Blackgold Realty Corp, New York	60,00	60,00
Buddahrock Pty Ltd, Melbourne	97,00	97,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	99,57	99,57
Coparfin SA, Luxembourg	100,00	100,00
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd, Melbourne	97,00	97,00
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd, St. John's	100,00	100,00
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
San Vittore Due Srl in liquidazione, Milan	100,00	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd, Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp, New York	60,00	60,00
TRME Partners LLC, New York	49,80	49,80
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

NOTE 4.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Participation du Groupe en %	30.06.2007	31.12.2006
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd, Tortola	27,62	27,62
Immobilière Namur Sablon SA, Bruxelles	45,50	45,50
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	49,78
Milano Luxury Company SpA, Milan	50,00	50,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	19,78	19,78

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

NOTE 5 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION**5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur ces durées d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Bâtiments 2 et 3 %
- Installations et agencement 5 à 40 %

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Matériel et mobilier de bureau 10 à 20 %
- Matériel informatique 20 à 40 %
- Concessions, brevets, licences 20 %
- Fonds de commerce 20 %

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

5.2 Provisions

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés. Il est également probable que cette obligation donne lieu à une sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte des actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions pour risques généraux bancaires ou autres provisions assimilables ont été reprises conformément à la norme IAS 37, soit en réserves pour les soldes au 1^{er} janvier 2004, et en résultat pour les mouvements des exercices. Des impôts différés ont été comptabilisés le cas échéant.

5.3 Actions propres

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

5.4 Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1 Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal.

5.4.3 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou les avantages postérieurs à l'emploi.

5.4.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

5.4.5 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquelles l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront servies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans une de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à prestation, et évalue séparément chacune de ces unités et pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés. Aucun écart de ce type n'a été constaté au titre des exercices 2006 et premier semestre 2007;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels est comptabilisé en capitaux propres.

5.5 Actifs et passifs financiers

5.5.1 Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur d'acquisition, soit en général le montant décaissé d'origine et comprend les coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

5.5.2 Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en valeur de marché par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

➤ *Instruments financiers en valeur de marché par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading, ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués en valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

➤ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe que le Groupe a la volonté et la capacité financière de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

➤ *Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)*

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché ou assimilée. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes latents sont repris en compte de profits et pertes, ainsi que les plus ou moins values réalisées sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de réductions de valeurs lorsque par le résultat il existe des indications objectives de dépréciations durables. Les dépréciations sur titres à revenus fixes sont comptabilisées en Coût du risque et sont reprises par le résultat en cas d'appréciation en raison d'une cause objective.

Les dépréciations sur titres à revenus variables sont comptabilisées en Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente, et ne sont reprises par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

➤ *Opérations sur instruments dérivés*

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés. Dans cette définition, COFI fait référence principalement à des opérations de change à terme et à des opérations sur options. Les opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées à leur valeur de marché.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

5.6 Opérations en devises

Le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise du capital des sociétés consolidées dépend du caractère monétaire ou non.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou en valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation en valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) sont comptabilisés en résultat pour les actifs financiers évalués en valeur de marché par le résultat, et en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7 Impôts

En plus des impôts courants acquittés ou encore à payer, une provision est constituée pour impôts sur les bénéfices résultant de différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retenu dans les comptes consolidés. Les crédits d'impôts pouvant en résulter ne sont pas comptabilisés.

6. **GESTION DES RISQUES**

La principale activité du Groupe COFI est localisée dans les banques PKB Privatbank AG, sa filiale PKB Privatbank Ltd et Cassa Lombarda SpA.

Les banques du Groupe sont dotées d'un règlement en matière de gestion des risques qui définit la propension au risque ainsi que l'organisation, les compétences et les responsabilités pour tout risque significatif. Ce document régit et décrit les divers types de risques. Il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance pour chaque type de risque. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et/ou du résultat d'exercice. Dans ce cas, le Conseil d'Administration limite les pertes potentielles qui pourraient se créer durant le cours de l'exercice.

L'identification des risques et leur intégration dans les systèmes de gestion, contrôle et de surveillance sont de la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration est constamment informé de la situation des risques et examine à chaque séance un rapport afin de maintenir un suivi continu dans le temps en accord avec l'évolution normative sur la mesure du capital propre (Comité de Bâle sur la supervision bancaire).

Les deux banques sont entrain de s'organiser afin d'adapter les principes de droit contenus dans les normes prévues par leurs autorités de vigilance respectives en application de Bâle II (du 01.01.2008) et de Mifid (du 01.11.2007).

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

Risque de crédit

L'activité de crédit des banques est principalement composée de crédits «lombards» et de crédits commerciaux.

Les crédits «lombards» sont accordés sur la base d'un portefeuille diversifié et composé d'avoirs régulièrement cotés; une marge minimum, variable selon chaque type d'instrument financier, de risque de change et/ou de cours étant appliquée sur la valeur de marché.

Pour les crédits commerciaux, l'analyse se base sur des évaluations qualitatives et quantitatives du débiteur ainsi que des garanties fournies. Les crédits octroyés sont sujets à un suivi régulier. C'est sur la base de celui-ci que sont prises les décisions quant à la révision de l'exposition et des conditions originellement établies.

Des normes détaillées pour l'octroi des crédits et des limites précises de compétence sont appliquées afin de limiter les risques de crédit. En outre, une stricte séparation des fonctions est appliquée entre les organes d'approbation et de contrôle.

Les banques limitent l'octroi de crédits principalement à des pays sans risques ou à faibles risques de transfert, politiques ou économiques.

Les grands risques – engagements pondérés excédant 10 % des fonds propres disponibles – font l'objet de reportings prévus par la loi. En outre, un contrôle constant des crédits accordés à des contreparties liées est effectué.

De l'examen du portefeuille crédits, il est noté une concentration des crédits résiliables à court terme (moins de 3 mois). Compte tenu d'un développement constant du portefeuille crédits, cette situation indique un continuel renouvellement de celui-ci.

Risques de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par une norme précise et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par le Conseil d'Administration.

Du point de vue opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par des procédures informatiques. Un rapport détaillé est soumis systématiquement à la direction des banques et au Conseil d'Administration comme instrument d'information sur la situation des risques.

Les banques traitent uniquement les instruments financiers définis par la politique de risque et pour lesquels elle dispose des informations et connaissances nécessaires. Elles agissent sur les marchés nationaux et étrangers mais avec une concentration particulière sur les marchés domiciliés dans les pays de l'OCDE. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché. Le portefeuille de négoce peut également inclure des instruments financiers dérivés.

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

Dans le cadre de son portefeuille de négoce, PKB est active sur le marché primaire des émissions d'obligations en tant que «market maker». La banque intervient en outre sur les marchés des changes, le marché secondaire des obligations de l'euromarché ainsi que sur les contrats futures des obligations d'état des principaux pays.

Risques de taux

Les banques ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Celle-ci définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et attributions des unités concernées, ainsi que les limites.

Le risque de taux est mesuré de manière synthétique par l'entremise des indicateurs d'effet sur le résultat (effet résultat) et sur la sensibilité des fonds propres (effet valeur). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

En plus des indicateurs de risque ci-dessus décrits, les banques suivent deux scénarios de crise basés sur des turbulences effectivement observées dans le passé sur les marchés financiers. Ces deux scénarios de crise sont basés sur l'effondrement soudain des taux d'un côté et la hausse des taux de l'autre. Les indicateurs de risque appliqués révèlent des valeurs très contenues compte tenu du niveau des taux relativement bas de cette période et de la structure des échéances de bilan concentrées sur le court terme.

Risques de liquidité et de refinancement

Le niveau de liquidité est surveillé dans le respect des dispositions prévues par la loi. Le refinancement de les banques provient des fonds propres, des dépôts de la clientèle auprès de les banques ainsi que des dépôts d'autres intermédiaires financiers.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel comprend tous les risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Parmi les facteurs déterminants pour la réduction des risques, sont pris en considération:

- l'exécution des tâches: les banques garantissent une bonne exécution des tâches grâce à l'application des principes de séparation des fonctions, à la définition des responsabilités aussi bien dans la documentation que dans la pratique et à un système de contrôle interne structuré;
- le personnel: la volonté des banques est de se doter de personnel qualifié, en mesure de répondre à sa stratégie et capable de s'identifier à la culture de la banque. Celle-ci se reflète au niveau des membres de la Direction et des collaborateurs pour le contrôle des risques;

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

- l'infrastructure et la technologie informatique: les banques disposent de compétences internes et externes qui lui permettent d'assurer le développement et la maintenance «in-house» de son système informatique. Ceci favorise l'intégration du système permettant un traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles, en particulier en relation avec les installations potentiellement défectueuses et les accès non autorisés aux programmes et aux données;
- la sécurité: les banques ont mis en œuvre des mesures de sécurité visant de manière particulière à éviter l'accès par des personnes non autorisées aux locaux destinés à la conservation de documents définis comme «sensibles».

Les systèmes de «backup» sont placés dans un bâtiment différent du centre de production. La continuité d'exercice du centre de calcul est en outre protégé par des générateurs d'électricité, de même que le sont les postes de travail du centre de calcul et les salles des marchés et des changes. Aussi bien le siège que tous les bureaux IT comprenant le centre de calcul sont équipés d'un générateur d'urgence.

Risques juridiques

Afin de prévenir les risques, les banques réglementent leurs propres activités, et particulièrement celles susceptibles d'impact extérieur, de manière cohérente avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le monde bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles avec la clientèle.

NOTE 7 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Ces titres ont été acquis à une valeur bien inférieure à la valeur nominale. L'élimination de ces 218.000 actions à la valeur nominale actuelle (USD 11,50) a généré une diminution du capital de USD 2,5 millions et par corollaire un accroissement des réserves de USD 1,5 millions pour une valeur d'acquisition de USD 1 million.

NOTE 8 BENEFICE PAR ACTION

Le capital social de USD 230 millions est composé de 20 millions d'actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.782.000 actions donnant droit aux résultats. Il n'existe pas de catégories d'actions autres que les actions ordinaires, ni d'options sur actions, ni d'autres facteurs de dilution. Le bénéfice par action au 30 juin 2007 s'élève à USD 0,98 (30.06.2006: USD 0,77).

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

INFORMATIONS PARTICULIERES SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 9 CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
à vue	268.108	198.774
à terme	492.138	564.750
- jusqu'à 3 mois	472.844	506.916
- plus de 3 mois à 1 an	12.695	57.834
- plus de 5 ans	6.599	0
TOTAL	760.246	763.524

NOTE 10 CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
à vue	372.681	351.517
à terme	359.568	367.334
- jusqu'à 3 mois	240.249	232.993
- plus de 3 mois à 1 an	88.999	91.017
- plus de 1 an à 5 ans	17.119	19.385
- plus de 5 ans	13.201	23.939
TOTAL	732.249	718.851

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

**NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE
RESULTAT**

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Titres à revenu fixe	116.831	90.002
- des émetteurs publics et assimilés	43.012	30.408
- d'autres émetteurs	73.819	59.594
Titres à revenu variable	25.552	22.386
- cotés	24.802	21.636
- non cotés	750	750
Instrumentes financiers dérivés	8.702	9.629
TOTAL	151.085	122.017

NOTE 12 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Titres à revenu fixe	20.574	23.666
- des émetteurs publics et assimilés	10.989	14.009
- d'autres émetteurs	9.585	9.657
Titres à revenu variable	788	574
- cotés	282	79
- non cotés	506	495
TOTAL	21.362	24.240

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

NOTE 13 PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

en milliers de USD	30.06.2007		31.12.2006	
	Fonds propres (Part détenue directement ou indirectement par le Groupe)	Résultat de l'exercice (Part du Groupe)	Fonds propres (Part détenue directement ou indirectement par le Groupe)	Résultat de l'exercice (Part du Groupe)
Cortefranca SpA, Milan	794	(25)	609	161
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	1.227	11	39	1.115
Heptagon Investments Ltd, Tortola	1.059	29	1.059	(16)
Immobilière Namur Sablon SA, Bruxelles	5.472	(277)	5.764	(391)
Lombarda & Associati Srl, Milan	118	9	112	4
Milano Luxury Company SpA, Milan	3.436	(26)	3.422	(56)
Trabaldo Togna SpA, Biella	4.547	208	4.289	156
	16.653	(71)	15.294	973
Total des fonds propres (part du Groupe) à la fin de la période	16.582		16.267	

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse. Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée en page 41.

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles acquis ou destinés dès le départ à être cédés ont été classés en Immeubles destinés à la vente. L'accroissement des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles résulte principalement du développement des immeubles de placement. L'activité liée à ces immeubles a engendré une perte net de USD 0,2 millions.

La valeur estimée au 30 juin 2007 des immeubles de placement est de USD 38 millions. L'impact net en compte de résultat de la gestion des immeubles de placement est un produit d'environ USD 1 million.

Les immobilisations incorporelles dénommées Fonds de commerce représentent la clientèle acquise en 2004, lors de la fusion absorption de la Banca Monte Paschi (Suisse) par PKB Privatbank AG.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers de USD)

	Valeur d'acquisition au 31.12.2006	Différence de change	Acquisitions (sorties) de l'exercice	Effets des variations de périmètres	Reclassement IFRS	Valeur d'acquisition au 30.06.2007	Cumul des réductions de valeur au 30.06.2007	Valeur nette au 30.06.2007	Valeur nette au 31.12.2006
Immobilisations corporelles	95.105	660	(871)	0	827	95.721	(24.982)	70.739	72.855
Immobilisations d'exploitation	73.966	464	1.479	0	0	75.909	(20.167)	55.742	55.418
<i>Terrains et constructions</i>	51.941	350	254	0	0	52.545	(7.535)	45.010	45.013
<i>Machines et outillage industriel</i>	5.760	0	939	0	22	6.721	(4.364)	2.357	2.112
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>	16.265	114	286	0	(22)	16.643	(8.268)	8.375	8.293
Immobilisations de placement	15.554	75	0	0	827	16.456	(4.815)	11.641	11.852
<i>Immobilisations en cours, acomptes versés</i>	663	15	0	0	827	1.505	(1.064)	441	494
<i>Immeubles de placement</i>	14.891	60	0	0	0	14.951	(3.751)	11.200	11.358
Immobilisations disponibles à la vente	5.585	121	(2.350)	0	0	3.356	0	3.356	5.585
Immobilisations incorporelles	12.820	(78)	(376)	0	0	12.366	(4.054)	8.312	8.999
Concessions, brevets, licences	969	21	(376)	0	0	614	(505)	109	144
Fonds de commerce	11.851	(99)	0	0	0	11.752	(3.549)	8.203	8.855

	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2006	Différence de change	Reprises	Reclassement IFRS	Dotation de l'exercice	Cumul des réductions de valeur au 30.06.2007
Immobilisations corporelles	(22.250)	(290)	0	(697)	(1.745)	(24.982)
Immobilisations d'exploitation	(18.548)	(268)	0	123	(1.474)	(20.167)
<i>Terrains et constructions</i>	(6.928)	(112)	0	0	(495)	(7.535)
<i>Machines et outillage industriel</i>	(3.648)	(3)	0	(21)	(692)	(4.364)
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>	(7.972)	(153)	0	144	(287)	(8.268)
Immobilisations de placement	(3.702)	(22)	0	(820)	(271)	(4.815)
<i>Immobilisations en cours, acomptes versés</i>	(169)	(12)	0	(820)	(63)	(1.064)
<i>Immeubles de placement</i>	(3.533)	(10)	0	0	(208)	(3.751)
Immobilisations disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	(3.821)	13	385	0	(631)	(4.054)
Concessions, brevets, licences	(825)	(15)	385	0	(50)	(505)
Fonds de commerce	(2.996)	28	0	0	(581)	(3.549)

Le montant des dotations aux amortissements relatifs aux immeubles de placement pour un montant de USD 208 est repris sous la rubrique Autres charges d'exploitation dans le compte de profits et pertes

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

NOTE 15 ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs mentionnées ci-dessous correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003, pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre à cette date. Contrairement aux normes luxembourgeoises les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
<u>Intégration globale</u>		
solde au début de l'exercice	14.638	5.504
mouvements dans le périmètre au cours de l'exercice	0	9.134
Solde à la fin de l'exercice	14.638	14.638
<u>Mise en équivalence</u>		
solde au début de l'exercice	220	220
mouvements dans le périmètre au cours de l'exercice	0	0
Solde à la fin de l'exercice	220	220
Valeur totale du goodwill à la fin de l'exercice	14.858	14.858

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

NOTE 16 DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
à vue	17.362	19.114
à terme	25.668	14.645
- jusqu'à 3 mois	22.274	11.374
- plus de 3 mois à 1 an	123	0
- plus de 1 an à 5 ans	3.271	3.271
TOTAL	43.030	33.759

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

NOTE 17 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Dépôts d'épargne	3.838	3.917
- jusqu'à 3 mois	3.838	3.917
Autres dettes	1.282.606	1.287.362
à vue	780.562	295.520
à terme	502.044	991.842
- jusqu'à 3 mois	470.401	894.816
- plus de 3 mois à 1 an	6.720	96.880
- plus de 1 an à 5 ans	12.308	146
- plus de 5 ans	12.615	0
TOTAL	1.286.444	1.291.279

NOTE 18 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Pour pensions et obligations similaires		
- régime à cotisations définies	2.421	2.421
- régime à prestations définies	6.950	6.587
Pour impôts et impôts différés	19.770	24.416
Pour autres risques et charges	14.275	13.896
TOTAL	43.416	47.320

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

NOTE 18.1 PROVISIONS POUR IMPOTS

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Provisions pour impôts courants	4.544	9.996
Provisions pour impôts différés	15.226	14.420
TOTAL	19.770	24.416

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 28.

NOTE 18.2 PROVISIONS POUR IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Portefeuilles titres	462	424
Actifs corporels	3.524	3.814
Actifs incorporels	1.599	1.726
Crédits et risques	9.212	6.599
Autres	429	1.857
TOTAL	15.226	14.420

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du bilan

NOTE 19 POSTES HORS BILAN

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Passifs éventuels	315.240	140.488
<i>dont:</i>		
- <i>acceptation et engagements par endos d'effets réescomptés</i>	26	67
- <i>cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	10.151	9.419
Engagements	889.797	560.033
Opérations fiduciaires	1.581.333	1.443.216
TOTAL	2.786.370	2.143.737

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

INFORMATIONS PARTICULIERES SUR LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

NOTE 20 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Créances envers la clientèle	17.634	13.163
Créances envers les établissements de crédit	14.231	9.707
Portefeuille de transactions	2.150	1.483
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	350	407
TOTAL	34.365	24.760

NOTE 21 INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Dettes envers la clientèle	(8.966)	(5.579)
Dettes envers les établissements de crédit	(7.187)	(4.762)
TOTAL	(16.153)	(10.341)

NOTE 22 GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Titres à revenu fixe	277	1.940
Titres à revenu variable hors dividendes	(1.317)	(8.064)
Dividendes	3.334	10.593
Réévaluation du portefeuille	2.024	1.258
Change et autres	1.721	692
TOTAL	6.039	6.419

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du compte de profits et pertes

**NOTE 23 GAINS (PERTES) NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES
A LA VENTE**

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Titres à revenu variable hors dividendes	(2)	(119)
TOTAL	(2)	(119)

NOTE 24 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Produits sur immobilisations de placement	1.542	1.532
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	639	1.947
Autres produits	4.101	3.075
TOTAL	6.282	6.554

NOTE 25 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Charges sur immobilisations de placement	(579)	(295)
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	(832)	(1.235)
Autres charges	(695)	(639)
TOTAL	(2.106)	(2.169)

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du compte de profits et pertes

NOTE 26 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Frais de personnel	(23.656)	(21.661)
- salaires et traitements	(19.252)	(17.487)
- charges sociales	(4.404)	(4.174)
Frais administratifs et autres	(10.836)	(12.560)
TOTAL	(34.492)	(34.221)

NOTE 26.1 AVANTAGES AU PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière (Note 5.4)

Uniquement trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi: PKB Privatbank AG, Lugano et COFI (régimes à cotisations définies), et Cassa Lombarda Spa, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

NOTE 26.2 Cassa Lombarda SpA: hypothèses actuarielles

	30.06.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation	4,25%	4,25%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'inflation	3,00%	3,00%

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du compte de profits et pertes

NOTE 26.3 Cassa Lombarda SpA: mouvements sur le passif

en milliers de USD	30.06.2007	31.12.2006
Provision en initiale	6.587	5.755
Ecart de conversion	142	619
Coût des services passés	638	438
Coût financier (intérêts)	0	290
Prestations payées	(402)	(74)
Gains ou pertes actuariels	(15)	(441)
TOTAL	6.950	6.587

NOTE 26.4 Salariés occupés par le Groupe

	30.06.2007	31.12.2006
Salariés occupés par le Groupe	334	342

NOTE 27 COUT DU RISQUE

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Augmentation des provisions	(95)	(660)
Reprises de provisions	325	0
Récupérations nettes sur créances amorties	8	2
Variations des autres provisions	(296)	25
Autres	(4)	(80)
TOTAL	(62)	(713)

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Informations particulières sur les postes du compte de profits et pertes

NOTE 27.1 Coût du risque: par nature d'actif

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Prêts et créances envers la clientèle	234	(738)
Engagements hors bilan	0	25
Autres	(296)	0
TOTAL	(62)	(713)

NOTE 28 IMPOTS SUR LES BENEFICES

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Impôts courants	(5.931)	(5.952)
Impôts différés	(425)	(212)
TOTAL	(6.356)	(6.164)

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 29 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**NOTE 29.1 Transactions avec les sociétés consolidées**

La liste des sociétés consolidées est présentée à la note 4 (intégration globale et sociétés mises en équivalence). Pour les premières citées, les transactions réalisées en cours d'exercice, ainsi que les soldes en date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation. Le périmètre ne reprend pas de société sous contrôle conjoint, de sorte que les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit le société mises en équivalence.

en milliers de USD	30.06.2007	30.06.2006
Encours des opérations avec les parties liées actifs	6.794	5.294
- prêt à la clientèle	6.583	4.862
- autres actifs	211	432
Encours des opérations avec les parties liées passifs	92	717
- dettes envers la clientèle	92	717
- autres passifs	0	0
Encours des opérations avec les parties liées engagements	0	0
- prêt à la clientèle	0	0
- autres	0	0
Transactions réalisées avec les parties liées	57	25
- intérêts et produits assimilés	60	25
- intérêts et charges assimilées	(3)	0

Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007
Autres informations

NOTE 30 INFLUENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

La Note 4 reprend les informations relatives au périmètre de consolidation.

Au cours de la période examinée, aucune variation n'a été effectuée dans le périmètre de consolidation.

NOTE 31 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier
- Immobilier
- Agriculture
- Autres: regroupant des sociétés de prestations de services et activités résiduelles

Secteurs géographiques

- Europe
- Amériques: regroupant des activités aux Etats-Unis et à Antigua (W.I.).
- Australie

BILAN CONSOLIDE par secteur d'activités

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier		Agriculture		Autres		Total	
	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	18.717	16.427	0	0	4.024	15.638	132	123	22.873	32.188
Créances sur établissements de crédit	755.708	760.590	3.726	1.375	0	0	812	1.559	760.246	763.524
Créances sur la clientèle	730.890	715.943	1.310	2.402	0	310	49	196	732.249	718.851
Instruments financiers disponibles à la vente	32.290	31.178	0	0	0	0	0	0	32.290	31.178
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	149.069	120.169	1.012	835	0	0	1.004	1.013	151.085	122.017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20.856	22.364	506	495	0	0	0	1.381	21.362	24.240
Participations mises en équivalence	14.575	14.343	2.007	1.924	0	0	0	0	16.582	16.267
Immobilisations corporelles	56.356	56.594	9.027	10.870	5.337	4.966	19	425	70.739	72.855
Immobilisations incorporelles	8.311	8.996	1	3	0	0	0	0	8.312	8.999
Autres actifs	19.229	20.800	1.213	1.021	14.385	4.068	751	1.122	35.578	27.011
Comptes de régularisation	10.757	6.114	669	484	0	0	133	112	11.559	6.710
Ecart d'acquisition	13.134	13.134	1.724	1.724	0	0	0	0	14.858	14.858
Total Actif	1.829.892	1.786.652	21.195	21.133	23.746	24.982	2.900	5.931	1.877.733	1.838.698
Dettes envers des établissements de crédit	39.759	30.488	3.271	2.415	0	0	0	856	43.030	33.759
Dettes envers la clientèle	1.273.283	1.290.122	1.000	940	12.139	146	22	71	1.286.444	1.291.279
Instruments financiers dérivés	33.563	7.714	0	0	0	0	0	0	33.563	7.714
Autres passifs	17.484	22.430	1.344	2.389	1.199	1.309	0	70	20.027	26.198
Comptes de régularisation	14.635	4.690	240	474	0	0	3	48	14.878	5.212
Provisions pour risques et charges	43.376	47.273	39	39	0	0	1	8	43.416	47.320
Total Passif	1.422.100	1.402.717	5.894	6.257	13.338	1.455	26	1.053	1.441.358	1.411.482

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE par secteur d'activités

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier		Agriculture		Autres		Total	
	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006
Intérêts et produits assimilés	34.325	24.739	32	21	0	0	8	0	34.365	24.760
Intérêts et charges assimilées	(16.153)	(10.201)	12	(140)	0	0	0	0	(16.141)	(10.341)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	5.925	6.421	51	0	0	0	51	(2)	6.027	6.419
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(2)	(119)	0	0	0	0	0	0	(2)	(119)
Commissions perçues	41.062	40.395	0	0	0	0	0	0	41.062	40.395
Commissions versées	(6.905)	(7.367)	(2)	(46)	0	0	0	0	(6.907)	(7.413)
Autres produits d'exploitation	3.620	2.353	2.162	3.406	408	806	92	(11)	6.282	6.554
Autres charges d'exploitation	(670)	(418)	(1.402)	(1.748)	0	0	(3)	(3)	(2.075)	(2.169)
Frais généraux administratifs	(33.659)	(33.345)	(607)	(601)	0	0	(226)	(295)	(34.492)	(34.241)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(2.191)	(2.093)	(4)	(6)	0	(9)	(4)	(5)	(2.199)	(2.113)
Coût du risque	(70)	(715)	0	0	0	0	8	2	(62)	(713)
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	(57)	161	(14)	127	0	0	0	13	(71)	301
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	25.225	19.811	228	1.013	408	797	(74)	(301)	25.787	21.320
Impôts sur les bénéfices	(6.225)	(5.773)	(123)	(387)	0	0	(8)	(4)	(6.356)	(6.164)
Résultat net	19.000	14.038	105	626	408	797	(82)	(305)	19.431	15.156
dont intérêts minoritaires	10	310	72	78	12	24	0	0	94	412
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	18.990	13.728	33	548	396	773	(82)	(305)	19.337	14.744

BILAN CONSOLIDE par secteur géographique

(en milliers de USD)

	Europe		Amériques		Australie		Total	
	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006	30.06.2007	31.12.2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	18.846	16.548	3	2	4.024	15.638	22.873	32.188
Créances sur établissements de crédit	427.695	416.628	332.551	346.896	0	0	760.246	763.524
Créances sur la clientèle	731.319	717.714	675	827	265	310	732.259	718.851
Instruments financiers disponibles à la vente	31.996	30.882	294	296	0	0	32.290	31.178
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	137.294	109.550	13.791	12.467	0	0	151.085	122.017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18.897	22.586	2.465	1.654	0	0	21.362	24.240
Participations mises en équivalence	16.582	16.267	0	0	0	0	16.582	16.267
Immobilisations corporelles	64.175	66.652	1.227	1.237	5.337	4.966	70.739	72.855
Immobilisations incorporelles	8.312	8.999	0	0	0	0	8.312	8.999
Autres actifs	20.573	20.980	620	1.963	14.385	4.068	35.578	27.011
Comptes de régularisation	10.235	5.540	1.324	1.170	0	0	11.559	6.710
Ecart d'acquisition	14.858	14.858	0	0	0	0	14.858	14.858
Total Actif	1.500.782	1.447.204	352.950	366.512	24.011	24.982	1.877.743	1.838.698
Dettes envers des établissements de crédit	44.237	30.472	(1.207)	3.287	0	0	43.030	33.759
Dettes envers la clientèle	875.933	884.427	398.364	406.706	12.147	146	1.286.444	1.291.279
Instruments financiers dérivés	33.563	7.714	0	0	0	0	33.563	7.714
Autres passifs	17.019	24.883	1.809	6	1.199	1.309	20.027	26.198
Comptes de régularisation	14.673	3.756	205	1.456	0	0	14.878	5.212
Provisions pour risques et charges	43.340	47.244	76	76	0	0	43.416	47.320
Total Passif	1.028.765	998.496	399.247	411.531	13.346	1.455	1.441.358	1.411.482

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE par secteur géographique

(en milliers de USD)

	Europe		Amériques		Australie		Total	
	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006	30.06.2007	30.06.2006
Intérêts et produits assimilés	26.463	19.143	7.902	5.617	0	0	34.365	24.760
Intérêts et charges assimilées	(7.600)	(4.441)	(8.541)	(5.900)	0	0	(16.141)	(10.341)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	3.820	5.516	2.207	903	0	0	6.027	6.419
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(2)	(119)	0	0	0	0	(2)	(119)
Commissions perçues	40.329	39.635	733	760	0	0	41.062	40.395
Commissions versées	(6.811)	(7.214)	(98)	(199)	0	0	(6.909)	(7.413)
Autres produits d'exploitation	4.782	4.703	1.092	1.045	408	806	6.282	6.554
Autres charges d'exploitation	(1.665)	(1.901)	(403)	(268)	(7)	0	(2.075)	(2.169)
Frais généraux administratifs	(33.594)	(33.414)	(898)	(827)	0	0	(34.492)	(34.241)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(2.170)	(2.104)	(29)	0	0	(9)	(2.199)	(2.113)
Coût du risque	(62)	(713)	0	0	0	0	(62)	(713)
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	(71)	161	0	140	0	0	(71)	301
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	23.419	19.252	1.965	1.271	401	797	25.785	21.320
Impôts sur les bénéfices	(6.244)	(6.008)	(112)	(156)	0	0	(6.356)	(6.164)
Résultat net	17.175	13.244	1.853	1.115	401	797	19.429	15.156
dont intérêts minoritaires	9	284	73	104	12	24	94	412
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	17.166	12.960	1.780	1.011	389	773	19.335	14.744

GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner ¹⁻²⁻³

Président

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit

Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.

Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna ¹

Vice-Président

n° d'actions COFI détenues: 0 (*)

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Jean Bodoni ³*Administrateur*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg.

Président du Conseil d'Administration de Experta AG, Suisse.

Administrateur de sociétés.

1997-2002 : Directeur; Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur; Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur; Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

Americo Bortuzzo ¹⁻²*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

Administrateur de sociétés.

2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)

2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne

1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo

1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne

1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann¹*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en droit.

Administrateur de plusieurs fonds d'investissement.

Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)

Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Depuis 2007 : Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)

2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement

1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy

1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

Jean Noël Lequeue¹⁻²*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

Licence en Sciences, UCL Louvain.

Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.

Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.

Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant

2003-2006 : Chief *Compliance* Officer du Groupe Dexia

1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL

1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL

1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi ³*Administrateur - secrétaire*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.

Expert-comptable.

Président de Quintia SpA, Milan

Administrateur Délégué de Agefin SpA, Milan

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

Umberto Trbaldo Togna*Administrateur*

n° d'actions COFI détenues: 14.900 (*)

né le 24 septembre 1961

nationalité suisse

Licence en Sciences Economiques, Université de Genève.

Président de la Direction Générale de PKB Privatbank SA, Lugano (entré chez PKB en 1986).

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations

2 Comité d'audit & *compliance*

3 Comité de direction

(*) contrôle indirectement n° 2.582.032 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg)

LA CHARTE

Préambule

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise du rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

Objectifs de la société

Suivant les statuts, COFI a comme objet social *«la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»*

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

Valeurs

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

Stratégie

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'administration et la direction générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

A des fins de transparence, les participations bancaires et financières sont détenues dans une sous holding, Coparfin SA, Luxembourg, soumise au contrôle de la Commission Fédérale des Banques (Suisse) qui exerce une surveillance consolidée selon les principes de Bâle2.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertise internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce à réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans ses domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

Les actionnaires

Le capital social de la société est fixé à 230.000.000,00 USD représenté par vingt millions d'actions au porteur.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.

Ces informations sont publiées sur le site internet de la société.

L'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Tout actionnaire détenant au moins 5% du capital peut soumettre au Conseil d'administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'administration au moins deux mois avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration; si ce dernier est absent, par le Vice-Président du Conseil d'administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée sont publiées sur le site www.cofi.lu.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
du Conseil d'Administration de COFI**

1) Mission

Le Conseil d'administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2) Pouvoir

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'administration.»*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 1 million USD ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

3) Organisation

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4) Répartitions des tâches

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-Président en son sein et celui de Secrétaire en support.

Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixé ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

Le Vice-Président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-Président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-Président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

5) Séances et prises de décisions

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-Président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-Président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

6) Obligations

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI, requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où existerait un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7) Transactions sur titres COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la *liste d'initiés de l'émetteur* COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (*périodes fermées*). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (*période d'interdiction*).

Les administrateurs déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application de la directive européenne, de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8) Comités spécialisés

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

➤ **Comité des nominations et des rémunérations**

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-Président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

➤ **Comité d'audit et de *compliance***

Le Comité d'audit et de *compliance*:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- prend connaissance et approuve le plan annuel d'audit;
- contrôle le suivi du plan d'audit;
- entend l'auditeur interne au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- rencontre le réviseur d'entreprise au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec l'audit interne et le réviseur d'entreprise.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil, d'un administrateur indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur ayant les compétences requises.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.

Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'administration.

L'auditeur interne et le réviseur d'entreprise ont, au-delà de leurs relations de travail régulières avec le Comité de direction, librement accès au Conseil d'administration, normalement via le Comité d'audit et de *compliance*. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de *compliance* et au Président du Conseil d'administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'audit interne, le Comité veille à son bon fonctionnement et est régulièrement informé de ses travaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprise, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ces travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de *compliance* et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprise;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

➤ **Comité de direction**

Mission

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

Pouvoirs et responsabilités

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;

- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 1 million USD sauf délégation spéciale du Conseil d'administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD.

Organisation

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

Répartitions des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-Président en son sein et celui de Secrétaire en support.

Le Président du Comité

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

Le Vice-Président du Comité

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-Président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-Président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

Le Secrétaire

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

Logistique

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

Transactions sur titres COFI

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la *liste d'initiés de l'émetteur* COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de *compliance* (*période d'interdiction*).

Les membres du Comité déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne¹ d'application de la directive européenne de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«*abus de marché*». Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

Evaluation

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9) Evaluation de son propre fonctionnement

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés.

Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

¹ Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration : Procédure pour éviter l'abus de marché.

Annexe 1: CRITERES D'INDEPENDANCE
--

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

Annexe 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHE

Références : Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

1. Introduction

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs sont soumis à plusieurs obligations légales et réglementaires spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. Interdictions générales

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous *délits d'initiés* sur un titre (instrument financier) coté sur un marché réglementé (la Bourse de Luxembourg par exemple): il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentirement toutes *manipulations de marché*.

2.1 Définitions*Délits d'initiés et Information privilégiée*

Le *délit d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*. Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

Annexe 2: Procédure pour éviter l'abus de marché

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futurs et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2 Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 millions d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 millions d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. Obligations des émetteurs d'instruments financiers

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg, COFI doit se soumettre à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

- la publication rapide des informations privilégiées;
- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1 Publication rapide des informations privilégiées

COFI rendra publique toute circonstance, événement ou fait qui constituerait une information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Cette communication se fera en langue française sur son site internet pendant une période de trois mois au moins. Certains événements particulièrement importants pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Si le Comité de direction de COFI, en concertation avec le Conseil d'administration, devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, il le ferait dans le respect des conditions suivantes:

- en s'assurant que cette omission ne risque pas d'induire le public en erreur;
- en mettant en place des dispositions pour empêcher l'accès à l'information aux personnes ne devant pas en disposer pour exercer leurs activités;
- en informant les personnes détenant l'information privilégiée des obligations légales et réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect;
- en prenant les dispositions nécessaires permettant une publication immédiate dans le cas d'une fuite de l'information privilégiée auprès de personnes n'étant pas tenues à une obligation de confidentialité.

3.2 Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «*liste d'initiés*».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées *périodes sensibles*, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.3 Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à COFI (en la personne du Secrétaire du Conseil d'administration) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration peut se faire sur la base du formulaire mis à disposition par la CSSF² à cet effet. Il reprend nécessairement le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, le motif de l'obligation de déclarer (généralement la fonction), l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

² Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu.

COFI veillera à la publication de ces déclarations dans les meilleurs délais sur son site internet.

3.4 Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF³ et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

³ Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu.

COFI
société anonyme

COPARFIN S.A.

Siège social

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 47480

Siège administratif

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31

PKB PRIVATBANK AG

Siège social – Direction générale

Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale

12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale

Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB PRIVATBANK LTD.

10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

DORFINA S.A.

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: dorfina@sunrise.ch

AGEFIN S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407

CASSA LOMBARDA S.P.A.

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it

QUINTIA S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 20 • Fax +39 - 02 290 10 407

COFI
société anonyme

Siège social
180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 9539

Siège administratif
10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofi.lu